



Retour au pays pour obtenir visa long séjour

Par **fatymos**, le **21/12/2010** à **08:31**

Bonjour, marié le 17/07/2010 mon mari doit quitter la France dans un mois pour revenir avec un visa long séjour faut-il le contester ?

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **08:53**

S'il est en situation irrégulière et si
- il est entré irrégulièrement en France
- et que vous n'avez pas 6 mois de vie commune
il doit, impérativement, retourner dans son pays pour demander le visa long séjour

Par **fatymos**, le **21/12/2010** à **11:29**

bonjour mimi
merci d'avoir répondu mon mari est entré avec un visa schengen par l'Espagne le 10/01/2004
on nous a dit que c'est un visa européen il n'y avait pas de problème le 17/01/2010 nous aurons 6
mois de vie commune on a une facture EDF au domicile qui est antérieure à la date du mariage

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **11:31**

Vous avez donc fait la demande de visa long séjour à la Préfecture, avant qu'il n'ait les 6 mois

de vie commune.

Par **fatymos**, le **21/12/2010** à **11:32**

oui nou avon eu 2 recépissé san autorisation de travailler pui un rendez_vous à l'hotel de police ensuite 3 policier sont venu chez nou on demandé des photo ,visité la salle de bain pui la chambre et enfin le recomandé du prefet ki invite mon mari a quitté la france pour rejoindre son pays d'origine afin de demandé un visa long séjour pouvez vou me dire quelle sont les risque si il retourne la bas sinon combien de temp sa peu duré pour avoir le visa merci

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **21:19**

Vous n'avez pas pu prouver 6 mois de vie commune. Dommage d'avoir demandé si vite le droit au séjour, il fallait attendre d'avoir les 6 mois avec les preuves nécessaires.

Ce qu'il risque dans son pays, il n'y a que lui qui peut le savoir.

Quant au temps, ça dépend. Si son visa est refusé parce qu'il y a doute sur la réalité du couple, il pourrait être amené à contester le refus devant le tribunal administratif de Nantes. ça peut donc prendre plusieurs mois (mais ça, il le savait en étant dans l'illégalité en France et vous le saviez en épousant une personne en situation illégale)

PS : évidemment, je suppose que vous êtes Française.